



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Vallee de la Canner

Question écrite n° 4278

## Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le fait que le dossier d'inscription de la vallee de la Canner est en instance depuis plus de quinze ans. Les procedures administratives etant engagees au niveau local, il souhaiterait qu'il lui indique la raison des retards accumules.

## Texte de la réponse

Le dossier en vue de la protection de la vallee de la Canner, situee a l'Est de la Moselle entre Metz et Thionville, a fait l'objet d'une procedure locale d'instruction qui s'est achevee le 3 mars 1992 par l'avis favorable de la commission departementale des sites. En date du 19 janvier 1994, l'inspection generale des espaces proteges a remis a la direction de l'architecture et de l'urbanisme un rapport favorable a la protection de ce site. Les services du ministere de l'environnement ont redige l'arrete d'inscription correspondant qui va etre signe et notifie dans les prochaines semaines.

## Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4278

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 1993, page 2169

**Réponse publiée le :** 21 février 1994, page 910